

NORMES SANITAIRES EN LIEN AVEC LA COVID-19 :

Exclusion des personnes symptomatiques :

- Les professeurs et les élèves ne doivent pas se présenter s'ils présentent l'un des symptômes suivants : apparition ou aggravation d'une toux, fièvre, difficulté respiratoire, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte du goût, un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense ou perte importante de l'appétit), mal de gorge, diarrhée, ou tout autre symptôme associé à la COVID-19.
- Il est impératif que les professeurs, élèves et parents signalent à la direction tout cas de COVID-19.
- Avant d'aller enseigner, le professeur doit obligatoirement remplir un questionnaire des symptômes COVID-19.
- Avant d'entrer dans le domicile du client, le professeur demandera si un membre de la famille a des symptômes COVID-19. Si oui, le professeur quittera sans entrer dans la maison.
- Les résidents d'un autre domicile (voisins, amis, etc.) ne sont pas autorisés à être présent lorsque l'enseignant est dans le domicile de l'élève.

Mesures sanitaires :

- Le lavage des mains est obligatoire à l'eau et au savon, ou avec une solution hydroalcoolique (au moins 60 % d'alcool) pendant au moins 20 secondes, pour tous les élèves, professeurs et toute personne étant sur les lieux, avant et après le cours.
- Le port du masque de qualité en tout temps est obligatoire par l'élève, le professeur et toute autre personne présente dans la pièce où se donne le cours. Les masques acceptés sont : **ASTM F2100** (le niveau 1 est suffisant) ou **EN14683 type IIR** ou **BNQ 1922-900**. Le masque doit être changé aux 4 heures.
- Le port d'une visière est nécessaire pour le professeur.
- Une distance de 2 mètres est demandée entre le professeur et l'élève ou les membres de sa famille.
- Désinfection obligatoire des surfaces fréquemment touchées dans les espaces communs.
- Désinfection obligatoire des touches du piano avec de l'alcool ou un désinfectant antibactérien avant l'arrivée du professeur et après le cours de musique.

Pour les cours de chant et les instruments à vent :

- Risque lié à la propagation de gouttelettes. L'élève et le professeur doivent être séparés obligatoirement d'au moins 2 mètres. Le professeur ne doit pas être placé dans la direction du souffle de l'élève.

Étiquette respiratoire :

- Tousser dans son coude replié, ou dans un mouchoir et se moucher dans un mouchoir que l'on jette immédiatement dans une poubelle fermée après utilisation, puis se laver les mains dès que possible.

NB Dans le cas d'une pandémie obligeant un confinement, tous nos cours se donneront obligatoirement par vidéoconférence via Skype.